

Comment retrouver un acte notarié aux Archives départementales?

La recherche d'un acte notarié nécessite la réunion de trois éléments : le nom du notaire, la domiciliation de l'étude et la date de l'acte recherché. Par chance, l'absence d'une, de deux, voire de toutes ces données peut souvent être palliée dans bien des cas. Voici les différentes situations qui peuvent se présenter au cours de vos recherches.

Vous connaissez...	Démarche à suivre
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client 	<p>Vous cherchez le nom du notaire, la domiciliation de l'étude, la date de l'acte, le type d'acte et le texte de la minute. Vous ne pouvez pas lancer votre recherche directement dans les fonds notariés. Il vous faut d'abord consulter l'enregistrement des actes institué au fil du temps pour des motifs fiscaux (insinuation judiciaire, contrôle des actes, enregistrement, hypothèques, cadastre...). En effet, depuis l'Ancien Régime, les services fiscaux sont chargés d'enregistrer les actes notariés sur lesquels ils perçoivent un droit. Ils ont ainsi rédigé de nombreux documents qui vous donneront soit la transcription intégrale des actes notariés recherchés, soit vous serviront de table et vous renverront vers les minutiers. Pour l'Ancien Régime, vous dépouillerez les registres de l'insinuation judiciaire (série B des A.D.) du contrôle des actes (série C des A.D.) et pour la période contemporaine ceux de l'enregistrement et ceux des hypothèques (série Q des A.D.).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte Le nom du notaire La domiciliation de l'étude La date de l'acte 	<p>Vous cherchez le texte d'une minute précise. Vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des notaires qui vous permettra de retrouver la cote sous laquelle sont conservées les minutes. Si le notaire cherché est mentionné pour la date désirée, la minute est déposée aux Archives départementales. Puis, en fonction de la date, vous vous reporterez aux inventaires de la série E pour noter la cote précise de l'acte. Si vous ne trouvez pas le notaire, vous pouvez élargir la recherche à un lieu d'exercice voisin (des actes peuvent être passés à la ville la plus proche qui, parfois, peut se situer dans un autre département).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte Le nom du notaire La date de l'acte 	<p>Vous cherchez le lieu de domiciliation de l'étude du notaire et le texte de la minute. Vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des notaires pour identifier sa commune de résidence. Puis, en fonction de la date, vous vous reporterez aux inventaires de la série E pour noter la cote précise de l'acte.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte Le nom du notaire La domiciliation de l'étude 	<p>Vous cherchez la date de l'acte et le texte de la minute. Si vous avez une idée de la fourchette chronologique au cours de laquelle l'acte a été passé, vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des notaires pour identifier la cote du registre correspondant à la période souhaitée. Vous consulterez en priorité le répertoire nominatif du notaire, s'il existe, sinon il vous faudra dépouiller toutes les minutes du notaire sur la période concernée. Si vous ne connaissez pas la fourchette chronologique au cours de laquelle l'acte a été passé, vous consulterez les archives des services fiscaux (voir ci-dessus), sinon il vous faudra dépouiller toutes les minutes du notaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte La domiciliation de l'étude La date de l'acte 	<p>Vous cherchez le nom du notaire et le texte de la minute. Vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des noms de lieux qui vous permettra d'identifier tous les praticiens en exercice dans la commune. Ensuite, pour chaque notaire, vous devrez repérer le minutier correspondant à l'année recherchée. Enfin, vous consulterez en priorité le répertoire nominatif du notaire, s'il existe, sinon il vous faudra dépouiller toutes les minutes de l'année concernée. Autre solution : vous consulterez les archives des services fiscaux (voir ci-dessus).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte Le nom du notaire 	<p>Vous cherchez le lieu de domiciliation de l'étude, la date de l'acte et le texte de la minute. Vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des notaires pour identifier la commune de résidence du notaire ainsi que les cotes et dates extrêmes correspondantes. Puis, vous consulterez en priorité le répertoire nominatif du notaire, s'il existe, sinon il vous faudra dépouiller toutes les minutes du praticien. Autre solution : vous consulterez les archives des services fiscaux (voir ci-dessus).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte La domiciliation de l'étude 	<p>Vous cherchez le nom du notaire, la date de l'acte et le texte de la minute. Vous consulterez sur internet ou en salle de lecture le fichier alphabétique des noms de lieux qui vous permettra d'identifier tous les praticiens en exercice dans la commune. Si vous avez une idée de la fourchette chronologique au cours de laquelle l'acte a été passé, pour chaque notaire vous sélectionnez les registres correspondant à la période souhaitée. Enfin, vous consulterez en priorité le répertoire nominatif du notaire, s'il existe, sinon il vous faudra dépouiller toutes les minutes de la période concernée. Autre solution : vous consulterez les archives des services fiscaux (voir ci-dessus).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le nom du client Le type d'acte La date de l'acte 	<p>Vous cherchez le nom du notaire, le lieu de sa résidence et le texte de la minute. vous consulterez les archives des services fiscaux (voir ci-dessus).</p>
<ul style="list-style-type: none"> La minute cherchée n'existe pas 	<p>Si, pour une raison quelconque, la minute pour laquelle vous avez des renseignements précis (nom du client, type d'acte, nom du notaire, lieu de l'étude et date de l'acte) est introuvable dans le registre correspondant aux informations disponibles, il vous reste la possibilité d'en chercher un extrait significatif ou, par chance, une transcription intégrale, dans les fonds des services fiscaux (voir ci-dessus).</p>